MACKENZIE Placements

Régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs

Régimes collectifs Mackenzie

À propos des Régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs (RER collectif)

Un RER collectif est un ensemble de REER individuels dans le cadre desquels un employeur (le promoteur du régime) aide un groupe d'employés en s'occupant de leurs cotisations à un REER au moyen de retenues salariales régulières avant impôt. L'employeur peut également verser des cotisations régulières ou des cotisations forfaitaires, avant impôt, au nom de certains ou de l'ensemble des salariés. Comme l'autorise l'ARC, le promoteur du régime ne retient pas l'impôt sur le revenu sur le montant des cotisations. Cela signifie que les participants ne paieront pas trop d'impôts au cours de l'année et n'auront pas à attendre un remboursement d'impôt. Il s'agit de la principale différence entre un RER collectif et un REER individuel. Le montant total des cotisations pour chaque période est versé par l'employeur dans les REER individuels des employés participants. Les cotisations sont investies selon les directives de chaque employé et après examen par la conseillère ou le conseiller financier du régime. Par exemple, si un employé cotise 100 $ à son RER collectif et que son taux marginal d'imposition est de 31 %*, le coût de sa participation n'est que 69 $.

Avantages

- Permet aux participants de se concentrer davantage sur leur travail et allège la pression exercée sur l'employeur pour qu'il augmente les salaires ou les cotisations d'employeur.
- Les participants dont le salaire se situe dans un vaste éventail peuvent se sentir plus satisfaits et plus en sécurité sur le plan financier.
- Crée un sentiment favorable, car les avantages de la cotisation par retenue salariale ne seraient pas possibles sans la participation de l'employeur.
- Pour que les participants apprécient cet avantage, l'employeur devrait choisir un fournisseur dont le programme de RER collectif comprend la planification de la retraite, des conseils en matière de placement et des services complets de communication continue.
- Le régime de Placements Mackenzie fait appel au service de conseillers et conseillères, ce qui signifie que les employés ont accès à un ou une spécialiste des placements qui connaît bien le régime et l'entreprise.
- Les régimes collectifs de Placements Mackenzie sont faciles à mettre en place et à administrer.

Faits saillants

- L'employeur a le plein contrôle sur l'admissibilité des participants ainsi que sur la détermination et le rajustement des montants des cotisations.
- Les cotisations de l'employeur sont entièrement volontaires.
- Les cotisations ne peuvent pas dépasser la limite personnelle de cotisation à un REER d'une ou d'un employé.
- Les cotisations sont acquises immédiatement et ne sont pas immobilisées.
- Les cotisations de l'employeur sont traitées comme un avantage imposable et sont donc assujetties à l'impôt sur le salaire.
- Un minimum de trois participants est requis.
- Les comptes de conjoint sont offerts.
- Possibilité de protection contre les créanciers.
- Des cotisations dès 50 $ par mois par fonds peuvent être affectées à une variété de placements offerts par Mackenzie.

Pour les questions d'ordre administratif, y compris les demandes de rapports, veuillez téléphoner au 1-800-665-0513 ou écrire à groupadmin@mackenzieinvestments.com.

Pour toute question relative aux ventes, aux nouvelles occasions ou pour passer les régimes existants en revue, veuillez écrire à groupsales@mackenzieinvestments.com.

* Suppose un résident de l'Ontario qui gagne plus de 40 970 $.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ces renseignements ne sont pas conformes aux normes applicables sur les communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

4074700 GP6102 10/24

INVESTIR. S'INVESTIR.